Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2025

DELIBERATION N° 58 /2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 23 SEPTEMBRE, à 18h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

DATE DE CONVOCATION

11 septembre 2025

CHAGE

DATE D'AFFICHAGE

16 septembre 2025

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Michel DABOUT - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Madame Catherine LEFEBVRE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Didier PAPELOUX - Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉS: Madame Corinne DROUEN donne pouvoir à Monsieur Éric ESTRIER, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Madame Sophie DIERRE.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

En exercice 14 Présents 10 Votants 12

LOCAL DU 38 RUE DU GENERAL LECLERC Du 01/09/25 au 31/08/2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le local situé au 38 rue du Général Leclerc est loué à lequis avril 2025 comme atelier d'artiste (textile, objets) pour un loyer de 200€ par mois. La locataire a pris le local en l'état (comprenant seulement une pièce principale et des toilettes privatives, les autres espaces sont interdits) et elle a mis à son nom les compteurs d'eau et d'électricité. sollicite le renouvellement de son contrat de location pour une année soit jusqu'au 31/08/2026.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce bail à titre précaire d'un an à partir du 01/09/25 avec un loyer mensuel de 200€.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de renouveler le bail à titre précaire de d'un an pour le local du 38 rue du Général Leclerc à partir du 01/09/25 pour un loyer mensuel de 200€.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Le Maire

Michel MARESCOT